

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

*Séance du 28 juin 2005 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 10***Présents :**

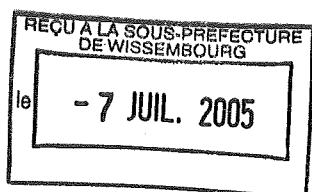
KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MME LEMBERGER		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MME FISCHER-		

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.****Excusés :** MM WALTER, KENNEL, TROG, Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Mme Dominique ROMAIN-CARCY et M STURM (présent au débat n° 1, a quitté la salle à 20 heures)***9) Tarifs des locations des salles de formations (modification).**

Vu la délibération du 2 mars 2005, portant sur l'utilisation des salles de formation et leur tarification.

Quelques précisions s'implosent :

- Mise à disposition du matériel : Vidéo projecteur + connexion au réseau informatique est gratuite, mais un chèque de caution d'un montant de 150 € est demandé ;
- Mise à disposition de 7 portables en réseau Wi-fi avec MS Office installé, est facturé au prix de 37€ /jour et un chèque de caution de 300 € est demandé pour le lot des 7 portables ;
- Les frais pédagogiques et administratifs sont des frais de fournitures et de copies qui seront facturés au réel ;
- La pause café comprend : café, sucre, croissant et une boisson (eau plate ou jus d'orange) au prix de 5 € /personne ;
- La boisson supplémentaire prise au frigidaire, une bouteille d'eau plate de 50cl sera facturée au prix de 0,50 € la bouteille, suivant inventaire à l'arrivée et au départ.



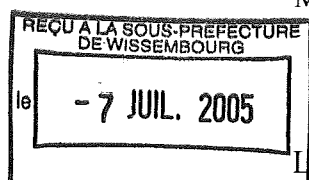
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer les conditions d'utilisation et les rectifications de prix présentées
- d'autoriser le Président à signer le contrat de location et toutes les pièces s'y afférentes.
- Et demande que les chèques de caution soient établis à l'ordre du Trésor Public.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 4 juillet 2005

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.



Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier", written over the printed name.

